

## Le service de la cohésion multiculturelle ouvre une permanence au Val-de-Travers

**Le 12 septembre prochain, le service de la cohésion multiculturelle (COSM) ouvre, en collaboration avec la commune de Val-de-Travers, une permanence de consultations et informations sociales. Celle-ci se tiendra tous les jeudis après-midis, de 13h30 à 17h, dans les locaux de l'administration communale, rue du Temple 8, à Fleurier. Cette ouverture s'inscrit dans la volonté du Conseil d'État, de faciliter l'accès aux prestations du COSM sur l'ensemble du territoire cantonal.**

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) est le service cantonal compétent dans les domaines de l'intégration, de la cohésion multiculturelle et de la prévention des discriminations et du racisme. L'ouverture de cette nouvelle permanence décentralisée en collaboration avec la commune de Val-de-Travers s'inscrit en complémentarité de celle déjà assurée à Neuchâtel depuis que l'entier du service a été regroupé à La Chaux-de-Fonds. Le COSM offre ainsi un accès de proximité à ses prestations, qui sont destinées à l'ensemble de la population, suisse et étrangère, aux associations et institutions, ainsi qu'aux professionnel-le-s du Val-de-Travers.

Dans le cadre de ses permanences, le COSM propose conseils, informations et soutien :

- Aux personnes nouvellement arrivées dans le canton. Celles-ci peuvent bénéficier d'un entretien d'information individualisé, dans leur langue si nécessaire. Elles y obtiennent des informations, conseils et soutien quant à leur installation et aux premières démarches à effectuer à leur arrivée.
- À toute personne, groupement, association ou collectivité résidant dans le canton et confronté à une situation en lien avec le contexte migratoire et les discriminations. Dans ce cadre, la consultation peut s'effectuer par téléphone, courriel ou courrier.
- Aux professionnel-le-s des structures ordinaires, publiques ou privées, qui sont à la recherche de conseils, d'informations, de contacts avec les collectivités de migrant-e-s et/ou d'une expertise du service pour toute question en lien avec l'intégration, les relations interculturelles et la prévention du racisme et des discriminations.

Les prestations de conseil et d'information du COSM sont proposées gratuitement et ceci à toute personne, indépendamment de son statut. Celles et ceux qui ne parlent pas suffisamment le français peuvent demander une consultation dans une autre langue.

Les autres prestations proposées par le COSM telles que le soutien aux associations actives dans les domaines de l'intégration, de la cohésion multiculturelle et de la prévention des discriminations, le coaching aux projets associatifs, la médiation, etc. peuvent également être mises en place à Fleurier sur demande.

L'ouverture de ce bureau au Val-de-Travers contribue à concrétiser la volonté affichée par le Conseil d'État, dans le cadre de sa « feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité », de proposer à l'ensemble de la population neuchâteloise un accès équitable aux prestations publiques.

**Plus d'informations sur le service et ses prestations sur : [www.ne.ch/cosm](http://www.ne.ch/cosm)**

**Contacts :**

**Hasan Mutlu, responsable secteur accueil, conseil et information, tél. 032 889 48 53 ;  
Méryl Rodríguez Espinosa, spécialiste en migration et relations interculturelles,  
tél. 032 889 64 91.**

Neuchâtel, le 5 septembre 2019